

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5192

présenté par
Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES
à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 23, après la seconde occurrence du mot :

« élevage, »

insérer les mots :

« de garantir le maintien et d'accompagner le développement de l'agropastoralisme, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à ajouter l'ajout effectué en commission sur l'agropastoralisme, oublié dans cette réécriture générale alors que ces modes de production sont vertueux pour nos territoires et l'environnement.